

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1196

présenté par
M. Gillet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	200 000
TOTAUX	0	200 000
SOLDE	-200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Selon les chiffres fournis par l'Observatoire de l'immigration et de la démographie, 4 millions de personnes ont acquis la nationalité française entre 1982 et 2019.

Avec plus de 97 000 acquisitions de la nationalité française en 2023, la France est l'un des pays où l'obtention de la nationalité est la plus facile.

La nationalité française s'hérite ou se mérite. Cette logique, plébiscitée par les Français, doit prévaloir.

Ainsi, le présent amendement d'appel prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 200 000 d'euros pour l'action n° 14 : "Accès à la nationalité française" du programme n° 104 : "Intégration et accès à la nationalité française".